

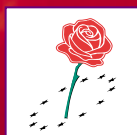
VERS UN NOUVEAU CYCLE DES NÉGOCIATIONS DE L'OMC

**Démocratie, transparence,
développement durable,
justice sociale**



AVRIL 2001

Document de position adopté par le Groupe du PSE



**Préface de Enrique BARÓN CRESPO,
Président du Groupe du PSE du Parlement européen**

En novembre prochain, à Qatar, deux ans après l'échec des efforts pour lancer à Seattle un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, les Etats feront une nouvelle tentative lors de la quatrième réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le Groupe du PSE du Parlement Européen a saisi cette occasion, au cours des quinze derniers mois, pour examiner en détail les leçons que l'on peut tirer de Seattle - et plus généralement du débat public en cours sur le système commercial mondial. Notre Groupe de Travail sur l'OMC a à la fois conduit un débat interne au sein du Groupe et un dialogue continu avec d'autres acteurs, comprenant des représentants de pays en développement, des syndicats, des ONGs et des entreprises, de la Commission Européenne et bien d'autres.

Notre réflexion s'est principalement concentrée sur les thèmes du déséquilibre entre pays riches et pauvres; la démocratie et la transparence ; le développement soutenable au plan social et environnemental; et le rapport entre les règles commerciales et les Droits de l'Homme, y compris les droits au travail et les droits à l'éducation et à la santé, qui doivent être garantis par l'instauration d'un service universel.

Nos principales conclusions, détaillées dans ce document, signalent la nécessité d'une nouvelle direction à donner au commerce mondial. L'intérêt suscité et les préoccupations exprimées par l'opinion publique, et la nouvelle détermination des pays en développement au sein de l'OMC - toutes mises en lumière par Seattle - ont transformé de manière irréversible les données du commerce international. L'agenda des spécialistes de l'ouverture des marchés s'est trouvé dépassé par un nouvel "agenda des personnes", dont les demandes principales concernent l'équité et la démocratie dans le système commercial global.

Le Groupe du PSE soutient la demande pour la tenue d'un nouveau cycle de l'OMC, comme la meilleure opportunité pour remodeler le système commercial - mais un nouveau cycle ne pourra être couronné de succès que si les leaders mondiaux qui se réuniront à Qatar reconnaissent la nécessité d'un changement radical. Il n'est plus question de "faire comme d'habitude".

Au-delà des limites étroites de la diplomatie commerciale, le nouveau cycle commercial sera, surtout, l'occasion de définir la globalisation dans le débat qui domine la politique de ce nouveau siècle. La question qui sous-tend le débat est celle-ci : la globalisation va-t-elle soumettre toutes les valeurs à l'économie, ou le choix démocratique peut-il prévaloir dans une ère d'interdépendance, de règles et d'institutions globales ?

L'interdépendance de plus en plus grande entre les nations a donné une nouvelle importance aux règles et à la gouvernance globales. Les institutions et les traités internationaux, qui acquièrent plus d'influence sur nos vies, doivent satisfaire aux critères de démocratie et d'équité qui, pendant des siècles, ont été au centre des débats politiques au plan national.

Pour correspondre à ces critères, une réforme de l'OMC est requise, mais aussi un renforcement à plus grande échelle de la gouvernance globale. De telles questions dépassent le cadre de l'OMC, mais Qatar sera une réussite si l'opinion publique peut croire que l'on s'attaque à ces problèmes. Le Groupe du PSE demande par conséquent que commence la préparation, avant novembre, d'un sommet "Gouvernance globale" devant se tenir en 2002, pour tenter de résoudre ces questions qui alimentent bien des craintes de l'opinion publique et sa méfiance à l'égard de la globalisation, dont l'OMC a été victime.

Avril 2001.

LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL: UNE NOUVELLE ORIENTATION

Ce document présente les arguments en faveur d'une **nouvelle orientation** du système commercial international et d'un **nouveau cycle** de négociations commerciales.

Il insiste sur les avantages du **commerce** comme source de prospérité et sur la nécessité d'instaurer des **règles** de commerce internationales pour réguler la conduite des gouvernements et des entreprises.

Mais il soutient que des changements radicaux sont nécessaires pour assurer une action loyale envers les plus pauvres; pour promouvoir le développement durable; pour garantir que la réglementation de commerce ne prime pas sur la souveraineté nationale en ce qui concerne les questions non commerciales; et pour rendre le système commercial international plus transparent et responsable. Les marchés mondiaux doivent être étayés par des règles et des institutions internationales faisant passer le développement humain et le bien collectif avant les intérêts des entreprises et l'avantage national.

Sans ces changements, l'OMC ne gagnera pas la confiance du grand public, et l'avenir du système commercial international basé sur ces règles sera toujours plus incertain.

C'est pourquoi il est de la plus haute importance d'intégrer la poursuite du processus de libéralisation économique dans un cadre bien précis. On procéderait dans ce contexte à l'ancrage des normes sociales et environnementales reconnues à l'échelon international dans le système commercial.

Le message que le Groupe du PSE veut faire passer, notamment aux négociateurs de l'Union européenne, est que ce sont là les questions les plus urgentes auxquelles l'OMC se trouve confrontée, et qu'elles doivent être traitées en toute priorité dans un nouveau cycle de négociations de l'OMC.

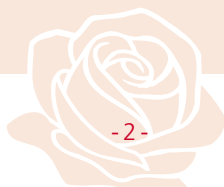
POURQUOI LE COMMERCE?

Le monde a besoin du commerce de par le rôle qu'il peut jouer, et qu'il a joué, dans la création d'emplois et de prospérité, en triomphant de la pénurie et en favorisant une utilisation plus efficace des ressources mondiales. Le Groupe du PSE croit fermement aux forces positives du commerce qui, ces 50 dernières années, a été le moteur le plus dynamique de l'économie mondiale, jusqu'à atteindre aujourd'hui 14 fois le niveau enregistré en 1950.

Cette croissance est en grande partie le résultat de la suppression des barrières commerciales; en effet, la Banque mondiale a estimé que, à lui seul, le cycle de l'Uruguay avait fait augmenter le PIB mondial de 200 milliards de dollars. Mais la croissance du commerce et du PIB mondial n'a jamais été aussi inégalement répartie. La part des pays les plus pauvres, et en particulier de l'Afrique, n'a cessé de régresser.

Il est clair que les échanges commerciaux comportent également de sérieux risques au niveau social et pour l'environnement s'ils ont lieu en dehors d'un cadre juridique à même de bien les orienter.

Les règles doivent garantir que les normes sociales, culturelles et environnementales légitimes du monde entier ne soient pas simplement traitées comme un obstacle au commerce, mais qu'on



leur accorde la même importance, et que les intérêts des participants les plus faibles soient dûment pris en compte. Certaines barrières commerciales peuvent avoir un sens dès lors qu'elles sont utilisées pour donner aux économies locales la possibilité de se préparer au marché mondial.

Pour permettre de résister aux tentations d'un protectionnisme injustifié, des mécanismes communément acceptés et obéissant à certaines règles sont indispensables pour pouvoir régler les conflits commerciaux de façon pacifique. Les marchés mondiaux ont besoin de règles internationales de sorte que chacun puisse participer aux échanges sur un pied d'égalité. Et les règles commerciales doivent elles aussi être justes et être mises en œuvre de façon équitable. Les pratiques de dumping devraient être condamnées et abordées de façon appropriée puisque les entreprises européennes et leurs salariés subissent les conséquences de ces pratiques utilisées par certains de leurs partenaires commerciaux.

POURQUOI UN NOUVEAU CYCLE DE NÉGOCIATIONS?

Il faut aborder les questions d'équité, de durabilité sociale et environnementale et de démocratie ainsi que l'intersection entre les questions commerciales et non commerciales et développer davantage un système de règlement des litiges commerciaux convenu d'un commun accord et obéissant à certaines règles. L'expérience montre que le moyen le plus efficace d'introduire de nouvelles questions dans le système commercial international, c'est un cycle de négociations commerciales demandant des compromis de la part de toutes les parties. Un nouveau cycle est donc un pas essentiel pour renforcer la légitimité de l'OMC, pour gagner le soutien du grand public en faveur d'une plus grande ouverture des marchés et pour s'assurer que le système commercial international se développe dans l'intérêt de tous et de la planète elle-même.

En outre, étant l'une des plus grandes puissances commerciales mondiales, l'UE a un intérêt économique vital à obtenir un meilleur accès aux marchés, dans le secteur tertiaire par exemple.



Les paragraphes qui suivent exposent les priorités du Groupe du PSE sur un certain nombre de questions clés. Sur chacune de ces questions, et quelques autres¹, des précisions seront données sur le site Web du groupe du PSE. Aucune des positions exposées dans ce document ne représente le dernier mot du Groupe sur le sujet. Sur toutes les questions, nous continuons à prêter une oreille attentive au débat public plus large et, sur certaines, le débat se poursuit au sein même du Groupe. Ce document, tout comme les documents d'information sur lesquels il est basé, seront mis à jour de temps à autre pour tenir compte de ces débats.

FAIRE JOUER LE COMMERCE EN FAVEUR DES PAUVRES

L'intégration économique mondiale est à même de créer une prospérité et une entente sans précédent au niveau mondial mais, jusqu'à ce jour, les avantages ont été répartis de façon inéquitable. Alors que les inégalités s'accroissent, l'exclusion économique et sociale perdure et l'écart se creuse sur le plan du savoir, ce qui constitue un des plus grands défis du XXI^e siècle.

La Banque mondiale a désormais reconnu² que, si l'on entend réduire la pauvreté, il faut s'y attaquer directement car ni le commerce ni la croissance n'engendrent automatiquement la réduction de la pauvreté.

L'OMC, tout comme d'autres organisations internationales, doit jouer son rôle pour renverser la croissance des inégalités et de la marginalisation. A l'occasion de son prochain cycle de négociations, l'OMC doit se fixer l'objectif explicite de participer largement à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté des Nations-Unies. Tant le **développement** que la **réduction de la pauvreté et des inégalités** doivent être mieux intégrés dans les traités de l'OMC.

Les traités en vigueur, sur lesquels la plupart des pays en développement ont eu peu d'influence, révèlent de fortes inégalités, telles que le maintien par les nations riches des barrières commerciales dans les secteurs d'un très grand intérêt pour de nombreux pays en développement; les règles anti-dumping, en matière de subventions, de propriété intellectuelle³ et autres, qui favorisent les intérêts du monde riche par rapport aux pauvres; les dispositions vagues et inapplicables relatives au "traitement spécial et différencié" destinées à favoriser les pays en développement, mais vis-à-vis desquelles le monde riche n'a pas tenu la plupart de ses engagements; et le fardeau excessif que constitue l'alignement pour les pays en développement. Le prochain cycle de négociations commerciales doit réparer ces injustices.

L'objectif le plus important pour les pays en développement sera peut-être, toutefois, d'obtenir la garantie que le prochain cycle de négociations ouvre les marchés des pays riches aux biens et services du monde en développement. Cela veut dire que les tarifs pratiqués vis-à-vis des pays en développement doivent être suffisamment bas pour leur offrir, en toute équité, la possibilité d'entrer en concurrence sur les marchés des pays développés, notamment pour ce qui concerne les produits que les pays en développement ont l'habitude d'exporter. Les tarifs ne doivent plus atteindre des niveaux records ni monter en flèche.

¹ D'autres documents d'information porteront sur le **commerce électronique** et sur **les forêts et la pêche**.

² Rapport sur le développement mondial, 2000

³ La partie de ce document portant sur l'accord TRIPS traite du cas particulier de la propriété intellectuelle.



Des mesures de renforcement des capacités, auxquelles on attribuerait spécialement des ressources, sont nécessaires pour surmonter les obstacles auxquels doivent faire face les pays en développement sur le plan technologique mais aussi en ce qui concerne les infrastructures et autres structures. Certaines dispositions provisoires relatives au traitement spécial et différentiel peuvent demander à être prolongées pour veiller à ce que les pays en développement aient le temps de se préparer à l'intégration dans l'économie mondiale. De plus, une meilleure coordination est nécessaire entre les organisations internationales, reconnaissant le rapport entre le commerce et les autres problèmes tels que les dettes, la maladie, le commerce des armes et les autres obstacles au développement.

Les **pays les moins avancés** du monde ont été largement oubliés par la mondialisation: ils représentaient 0,6 % du commerce international il y a 20 ans contre 0,4 % seulement aujourd'hui.

C'est pourquoi le Groupe du PSE réserve un accueil particulièrement favorable à la proposition de la Commission européenne consistant à assurer l'accès au marché européen, sans contingent tarifaire, de tous les produits des pays les moins avancés, à l'exception des armes au titre de l'initiative "**Tout sauf les armes**". Il s'agit là d'une première mesure d'ouverture des marchés aux pays les plus pauvres qui aurait déjà dû être prise et qui devrait servir d'exemple à d'autres puissances industrielles. Il sera néanmoins important de veiller à ce que l'initiative "Tout sauf les armes" ne remette pas en question les engagements pris par l'UE à l'égard des ACP et qu'elle ne prive pas ces derniers de débouchés indispensables à leur économie.

Pour les pays les plus pauvres, il s'avère également urgent de faire avancer l'annulation de la dette. Le prochain cycle de négociations doit aussi assurer que l'accord de Cotonou signé par l'Union européenne et les pays ACP est intégralement respecté.

Il y a de très bonnes raisons de penser que les frais de transports internationaux, gonflés par les structures monopolistiques du secteur des transports, constituent un des principaux obstacles à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. L'UE doit faire pression pour obtenir la mise en œuvre d'une action internationale visant à s'attaquer à ce problème.

Enfin, les procédures de l'OMC doivent être réformées (voir partie ci-dessous sur "la démocratie au sein de l'OMC") pour garantir que les États membres aux ressources plus limitées puissent bien faire entendre leur voix.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La prospérité apportée par le commerce peut contribuer à financer les mesures nécessaires à la protection de l'environnement mais ce lien n'est pas automatique. Le commerce peut aussi engendrer la dégradation de l'environnement du fait de l'augmentation des transports, des pressions dont font l'objet les ressources naturelles et de la destruction de l'habitat. La réglementation de commerce actuelle permet le maintien des subventions qui nuisent à l'environnement et n'a pas libéralisé certains domaines où un commerce plus ouvert pourrait avoir des effets favorables pour l'environnement. Les incertitudes en ce qui concerne l'interaction entre les règles de l'OMC et les questions non commerciales contrarient le développement des politiques environnementales nationale et internationale. Il est donc indispensable d'intégrer des considérations environnementales dans les règles et les procédures de l'OMC. Des études d'impact sont néces-



UN AGENDA AXÉ SUR LE CHANGEMENT

saires pour évaluer, prévoir et contrôler le rapport entre le commerce et l'environnement. L'UE devrait se servir de ces études pour déterminer sa position dans les négociations de l'OMC et faire pression sur ses partenaires commerciaux pour qu'ils prennent des engagements similaires.

L'approche de la durabilité recommandée dans le préambule de l'accord instituant l'OMC devrait être intégrée au cœur des traités de l'OMC.

Le terme environnement devrait être inclus dans la liste des exceptions des accords GATT 94, GATS et TRIPS comme c'est déjà le cas pour l'accord TBT.

Les émissions issues du transport transfrontalier sont un facteur de changement climatique de plus en plus important, et les transports longue distance imposent toute une série d'autres coûts sociaux et environnementaux – pollution atmosphérique, nuisances sonores et pollution de l'eau; déversements accidentels d'hydrocarbures; accidents; impact des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires. Il s'agit là de coûts imposés à la société, dont l'exclusion du prix du transport international constitue une distorsion du schéma des échanges préjudiciable à l'environnement, à laquelle il faut remédier moyennant un accord – de préférence d'envergure internationale et évitant toutes distorsions entre les différents moyens de transport – portant sur les solutions permettant d'internaliser les coûts extérieurs.

Le rapport entre les règles de l'OMC et celles des accords environnementaux multilatéraux doit être précisé au plan juridique et il conviendrait de tendre à reconnaître les normes environnementales internationales et à leur donner la priorité du fait de leur nature non discriminatoire.

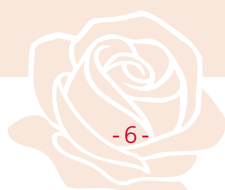
Le principe de précaution énoncé dans l'accord SPS (accord sanitaire et phytosanitaire) devrait être défini de façon plus claire et moins restrictive, et étendu à tous les chapitres de l'accord instituant l'OMC.

Les règles de l'OMC doivent permettre l'invocation du principe de précaution, dépendant de procédures transparentes et non-discriminatoires, chaque fois que, en raison d'informations scientifiques incomplètes ou incertaines, on peut craindre raisonnablement que certains risques menacent l'environnement ou la santé des personnes, des animaux ou des végétaux ; ces règles doivent reconnaître des obligations et des procédures dérivant d'autres règlements internationaux, tels que les Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Tous les principaux participants doivent avoir une possibilité correcte de présenter des preuves dans des procédures de contentieux incluant le principe de précaution.

Il conviendrait de mettre un terme aux incertitudes dans le domaine des procédés et des méthodes de production.

Le prochain cycle doit aussi s'occuper sérieusement des problèmes rencontrés par les pays en développement pour respecter les mesures environnementales. Il faut s'y attaquer en adoptant des mesures de renforcement des capacités, en assurant, s'il y a lieu, un soutien financier et en faisant participer davantage les pays en développement au sein des organismes de normalisation.

Les produits des pays les moins avancés pourraient bénéficier d'un traitement plus favorable de manière à faciliter l'adaptation de ces pays à des normes plus poussées en matière de protection de l'environnement et du consommateur. Il conviendrait de mettre en place des périodes de



transition pour les pays les moins avancés, comme cela a été fait pour l'accord SPS.

RENFORCER LA GOUVERNANCE GLOBALE: QUESTIONS COMMERCIALES ET NON COMMERCIALES

De nos jours, l'OMC ne touche plus seulement le commerce puisque les barrières au commerce peuvent englober un grand nombre de domaines sur lesquels les gouvernements travaillent à l'intérieur de leurs propres frontières, tels que les subventions, les lois en matière d'investissement ou les régimes fiscaux. L'inquiétude du grand public au sujet de l'OMC est en grande partie le reflet de la crainte que ses règles permettent au commerce de l'emporter sur d'autres objectifs de politique publique et, ainsi, de saper les objectifs non commerciaux et le processus démocratique lui-même. En Europe, les politiques relatives, par exemple, à la commercialisation des OGM et du bœuf nourri aux hormones, aux relations avec le groupe ACP des pays en développement, à l'interdiction des produits cosmétiques testés sur les animaux, ont été soit contestées au niveau de l'OMC, soit atténuées pour éviter pareille contestation.

Les différends commerciaux tels que ceux afférents aux bananes ou aux hormones ont montré qu'il y a lieu de clarifier les règles existantes en matière de protection du consommateur et de l'environnement, mais aussi de maintenir le traitement spécial dans le cadre des échanges avec les pays les moins avancés.

En Europe et ailleurs, l'opinion publique s'oppose vivement à un organisme commercial qui semble dicter aux gouvernements, notamment des pays les plus petits et les plus pauvres, les décisions qui sont acceptables et celles qui ne le sont pas en matière d'environnement et de sécurité alimentaire ou dans d'autres domaines.

Certains critiques soutiennent que les questions non commerciales devraient être totalement dissociées de l'OMC. Mais tant que nous voudrions des règles internationales sur **les barrières non tarifaires au commerce**, cette séparation nette restera impossible.

Les pays disposent de nombreux moyens pour maintenir les biens et services étrangers hors de leurs marchés. Les normes de produits, les systèmes de distribution, les normes environnementales, les procédures douanières et bien d'autres dispositifs peuvent être, et ont été, utilisés pour contourner les accords de libre-échange. Le fait de renoncer à s'attaquer aux barrières non tarifaires serait synonyme de diminution des échanges, de diminution des investissements et de baisse de la croissance.

Le Groupe du PSE ne peut se montrer favorable à cette solution. L'autre possibilité consiste à accepter que le système commercial international **doive** avoir des règles pour se prémunir contre l'abus des mesures non tarifaires à des fins protectionnistes, mais que les règles et institutions internationales nécessaires doivent être créées pour traiter comme il se doit l'interaction entre les questions commerciales et non commerciales. Cela veut dire qu'il nous faut des règles plus claires sur le rapport entre l'OMC et les autres organisations et accords internationaux. Il faut clarifier les propres règles de l'OMC, de sorte que les décisions délicates sur le plan politique ne soient plus prises par ses panels des contentieux. Et une intégration plus étroite entre l'OMC et les autres institutions de gouvernance internationale, afin qu'elle ait accès aux mécanismes indépendants compétents pour décider si les politiques en matière de protection de l'environnement, de pro-



UN AGENDA AXÉ SUR LE CHANGEMENT

tection du consommateur et autres qui pourraient être adoptées pour entraver les échanges sont défendables.

Le cycle de négociations de l'OMC doit également traiter les conflits potentiels entre les règles de l'OMC, les accords environnementaux multilatéraux, les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ou les accords de développement tels que l'accord de Cotonou.

S'il faut des règles pour le commerce mondial, le monde ne peut être régi par les seules règles du commerce. Il convient de clarifier la hiérarchie des normes de sorte que la mise en œuvre des engagements pris par les États en matière de commerce ne se fasse pas au détriment du respect de leurs autres engagements dans des domaines aussi essentiels que l'environnement ou les droits sociaux.

Laisser à l'OMC seule et à son système de règlement des différends le soin de prendre en compte ou non dans chaque conflit les dimensions "non commerciales" reviendrait à confier à l'OMC un rôle de Cour suprême mondiale dont les décisions s'imposeraient sans possibilité d'appel. Elle n'en a pas la légitimité.

Le premier axe d'un nouvel équilibre à trouver entre les organisations multilatérales en charge des diverses conventions et objectifs que s'est fixé la communauté internationale devrait être celui de la cohérence.

Une des hypothèses pourrait être de prévoir des mécanismes de recours lorsqu'il y a conflit de normes:

- par exemple, devant l'OMS si l'application du principe de précaution est en jeu,
- devant l'OIT si est en jeu le respect des normes sociales fondamentales,
- devant une future Organisation mondiale de l'environnement, si est en jeu le respect des accords multilatéraux sur l'environnement.

LA DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'OMC

Le prochain cycle de négociations commerciales doit renforcer le caractère démocratique de l'OMC à deux égards.

En premier lieu, des améliorations sont nécessaires au plan de la démocratie interne. Tous les pays membres de l'OMC doivent avoir le même accès à l'information et les mêmes chances de participer aux négociations. Cela veut dire, par exemple, que les procédures internes doivent être plus inclusives et plus transparentes vis-à-vis des membres dans leur ensemble. Des ressources doivent être mises à disposition pour renforcer la capacité, des pays les plus petits et les plus pauvres notamment, à intervenir véritablement dans les négociations tout comme dans les procédures de règlement des litiges.

En deuxième lieu, l'OMC doit être plus ouverte au contrôle et aux commentaires du grand public et des parlements.

Le Groupe du PSE continue de soutenir l'objectif visant à créer une assemblée parlementaire de l'OMC qui se verrait confier un rôle consultatif sur les choix stratégiques en matière de commer-



ce international. Cette assemblée permettrait une écoute effective des opinions émises par les institutions électives régionales et locales, les syndicats et les ONG, tant du Sud que du Nord.

Mais, pour bon nombre de pays, il est encore plus important de renforcer la responsabilité parlementaire et publique aux niveaux national et local. Pour ce faire, le prochain cycle de l'OMC doit garantir la mise en place d'autres mesures axées sur la transparence extérieure de l'OMC, en opérant une dérestriction plus large et plus précoce des documents (y compris des documents afférents aux procédures de règlement des différends), en organisant un dialogue plus étroit avec la société civile et en ayant recours à Internet et au Webcasting pour améliorer l'accès aux documents et aux réunions. Nous plaidons également en faveur d'une ouverture des procédures du panel des contentieux et de l'organe d'appel aux compétences non commerciales extérieures, y compris celles de la société civile.

Et il doit aussi y avoir des ressources consacrées au renforcement des capacités pour aider les parlements nationaux des pays les plus pauvres à renforcer leur contrôle de l'OMC.

Le Groupe du PES se réjouit du rôle joué par l'UE en vue d'obtenir une plus grande démocratie interne et externe au sein de l'OMC, mais regrette que la crédibilité de l'UE en la matière soit ébranlée par le manque de transparence et de responsabilité dans ses propres procédures en matière de politique commerciale, notamment suite aux changements incorporés dans le récent Traité de Nice. La démocratie doit commencer chez soi, et le Groupe du PSE fera pression pour obtenir des changements dans le futur traité qui devra être adopté au plus tard en 2004 de manière à ce que la politique commerciale de l'UE soit plus ouverte et responsable.

AGRICULTURE

Depuis l'accord de Marrakech sur l'agriculture de 1994, l'opinion publique européenne s'inquiète de plus en plus au sujet de toute une série de questions telles que la sécurité et la qualité alimentaires, l'environnement, le bien-être des animaux ainsi que la population et l'emploi ruraux, notamment dans les régions isolées et défavorisées.

Il va s'avérer de plus en plus difficile pour l'UE de répondre aux attentes populaires en ce qui concerne les normes élevées tout en préservant la compétitivité dans le domaine agricole, si ces questions ne sont pas traitées convenablement lors du prochain cycle de négociations de l'OMC.

Les négociations sur le commerce agricole doivent avoir pour objectif numéro un d'instaurer des règles qui ne soient pas seulement justes et orientées vers le marché, mais aussi en accord avec la durabilité, la protection de l'environnement, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement rural, la sécurité et la qualité alimentaires et le bien-être des animaux. L'ouverture des marchés doit être assortie du droit des membres de l'OMC à suivre des politiques agricoles adaptées à leurs propres besoins et circonstances.

En dépit de l'objectif de réduction des subventions agricoles que s'est fixée l'OMC, certains de nos partenaires commerciaux ont permis une augmentation des subventions, donnant souvent lieu à des distorsions des échanges et aggravant l'instabilité des marchés mondiaux. La stabilité monétaire et la stabilité des marchés sont indispensables à la prospérité du commerce international et permettront également d'apporter un soutien aux pays en développement dont la situa-



tion particulière doit être prise en considération tout au long des négociations de l'OMC.

L'élargissement de l'UE est un processus d'envergure internationale qui doit entrer en ligne de compte dans les négociations de l'OMC. De plus, le fait que l'Union et les pays tiers ne puissent conclure des accords commerciaux bilatéraux qu'au terme des négociations de l'OMC ne veut pas dire que l'agriculture européenne doit faire de nouvelles concessions.

Le Sommet de Luxembourg de décembre 1997 a souligné que l'agriculture multifonctionnelle est communément reconnue comme le modèle le plus à même de répondre aux attentes et aux préoccupations des citoyens, des consommateurs, des exploitants agricoles et des coopératives de l'Europe. Le Conseil européen de Berlin a confirmé ce point dans ses décisions relatives à la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. La déclaration de Luxembourg sur le modèle agricole européen et les décisions de Berlin sur l'Agenda 2000 constituent le cadre de l'avenir de l'agriculture européenne. Il s'agit là du point de référence essentiel pour les négociations de l'OMC.

Il est également indispensable d'assurer la protection des indications géographiques pour certains produits agricoles dans le cadre de l'accord TRIPS.

Les négociations agricoles seront basées sur l'article 20 de l'accord de Marrakech, qui stipule qu'un certain nombre de préoccupations non commerciales ainsi que l'expérience acquise jusqu'ici doivent être pris en compte.

Les négociations agricoles doivent s'attaquer aux priorités suivantes:

1. Le principe d'une approche globale en ce qui concerne d'autres chapitres de négociations et, dans le secteur agricole, entre les aspects commerciaux et non commerciaux.
2. La multifonctionnalité de l'agriculture doit être garantie dans le contexte des priorités fixées par la société. Ceci demande:
 - de garantir un ravitaillement sûr et stable en denrées alimentaires saines et de qualité; d'élaborer une politique en matière d'exportation permettant aux exploitants agricoles et au secteur agroalimentaire d'être compétitifs sur les marchés mondiaux;
 - de contribuer à la viabilité économique et à l'emploi dans les zones rurales et à la préservation et mise en valeur de l'environnement;
 - de renforcer la cohésion économique et sociale entre l'agriculture et le reste de la société ainsi que dans le secteur agricole, tout en reconnaissant les intérêts des consommateurs.
3. Une réduction radicale, par tous les pays riches, des barrières aux exportations agricoles des pays pauvres, reflétant la diversité de leurs niveaux de développement. Cette réduction devrait englober des réductions tarifaires, le développement des contingents tarifaires et la suppression progressive des chiffres records des tarifs et de leur montée en flèche et être compatible avec l'évolution du modèle agricole européen que l'Union essaie de promouvoir. Il faut autoriser des mesures de protection temporaires pour les pays en développement afin de leur permettre d'assurer la sécurité alimentaire.
4. Tenir compte de la situation, des caractéristiques et des besoins propres à chaque secteur d'agriculture, en permettant le traitement différencié.



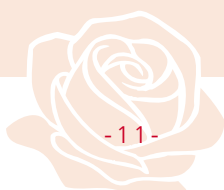
5. Renforcer les mécanismes qui permettent une plus grande stabilité du marché mondial (fluctuations monétaires, stabilisation des marchés et des prix intérieurs, clause de sauvegarde).
6. Maintien de la boîte bleue et renforcement de la boîte verte (sous réserve des points 7 et 8 ci-dessous).
7. La clause de paix (art. 13 de l'accord GATT) doit être prorogée au-delà de l'an 2003, mais l'Union devrait signaler maintenant son intention d'effectuer un transfert progressif des aides de la boîte bleue vers la boîte verte et de voir la boîte bleue se transformer en un dispositif conjoncturel, à la condition que des règles puissent être négociées qui sauvegardent pleinement nos objectifs non commerciaux et ceux des pays en développement.
8. Réduction des subventions à l'exportation, et de toutes les formes d'aides à l'exportation, dans le monde entier, menant à leur suppression par tous les pays, tout en préservant les dispositions relatives à l'aide alimentaire, là où elles s'avèrent justifiées.
9. Parvenir à un équilibre entre les considérations commerciales et non commerciales, en tenant compte du rôle positif des exploitants agricoles au plan de l'environnement, du développement rural et de l'entretien des espaces naturels et des paysages (patrimoine public).
10. Veiller à ce que les pays en développement profitent pleinement de l'expansion du commerce international. L'introduction d'un nouveau traitement spécial et différentiel pour les pays en développement doit assurer leur développement endogène et durable et réduire leur dépendance des importations de produits alimentaires.

L'ACCORD TRIPS (*TRADE RELATED INTELLECTUAL PROPERTY*, ACCORD SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE)

L'OMC a pour mission centrale de promouvoir la concurrence internationale. L'accord TRIPS est destiné à protéger le monopole: afin de stimuler la recherche, la créativité et l'innovation, l'accord TRIPS accorde aux titulaires de droits de propriété intellectuelle une période de monopole d'exploitation.

Ayant pris bonne note des doutes exprimés par de nombreux économistes, ainsi que par les pays en développement, quant à la question de savoir si l'accord TRIPS devrait faire partie du système de l'OMC, le gGroupe du PSE estime que, notamment dans le domaine de la protection des brevets, l'accord TRIPS est défectueux à deux égards, ce qui pourrait en faire un obstacle au développement économique des pays les plus pauvres, en nuisant à la santé et au bien-être de l'homme, et une menace pour la biodiversité.

Tout d'abord, alors que la protection des brevets stimule sensiblement la recherche et le développement, l'accord TRIPS, en établissant une période de protection globale des brevets de 20 ans minimum, fait trop basculer la balance en faveur des titulaires de droits de propriété intellectuelle – qui sont presque exclusivement des multinationales des pays les plus riches – tandis que l'intérêt public va dans le sens d'une diffusion des connaissances la plus large et la plus rapide possible.



UN AGENDA AXÉ SUR LE CHANGEMENT

Il y a peu de raisons de penser que le manque de protection des brevets sur les marchés les moins développés affecterait de façon considérable les niveaux de recherche et de développement dans le monde industrialisé. Il est toutefois devenu plus difficile pour les pays en développement d'acquiescer et de s'adapter à la dernière technologie étant donné que la loi internationale sur les brevets est devenue plus restrictive. Et, dans une économie mondiale de plus en plus basée sur la connaissance, le renforcement de l'emprise du Nord riche sur la propriété intellectuelle va creuser l'écart technologique et créer un nouvel obstacle au développement.

Il est particulièrement consternant de constater les conséquences désastreuses des failles de l'accord TRIPS dans le domaine de **l'accès aux médicaments**, où les efforts consentis par les pays en développement – notamment l'Afrique du Sud et le Brésil – pour assurer la vente libre et à bas prix des médicaments d'importance vitale sont mis à l'épreuve par les multinationales en Afrique du Sud et où le gouvernement américain, exploitant les ambiguïtés et les incertitudes de l'accord TRIPS, s'est plaint du Brésil auprès de l'OMC.

En deuxième lieu, l'accord TRIPS suit le modèle de la loi américaine sur les brevets qui, ces quelques vingt dernières années, a élargi les possibilités de dépôts de brevets en effaçant la distinction entre découverte – traditionnellement non brevetable – et invention. Ceci a permis de faire breveter des organismes vivants et soulevé des questions alarmantes en ce qui concerne la biodiversité, la protection de l'environnement et la répartition des richesses et du pouvoir économique entre le Nord et le Sud.

Tout en rejetant les demandes de suspension de l'accord, le Groupe du PSE insiste donc sur la nécessité d'un réexamen de fond de l'accord TRIPS dans la perspective de:

- supprimer les obstacles au transfert de connaissances vers les pays en développement;
- renforcer les dispositions de l'accord, et y supprimer toute ambiguïté, dans le but de préserver la santé publique – en particulier, en renforçant les dispositions sur les brevets obligatoires et les importations parallèles de médicaments, et en limitant l'étendue des contestations juridiques que pourraient lancer les compagnies des brevets - de manière à assurer dans les pays en développement la mise à disposition des médicaments d'importance vitale, tels que ceux traitant le SIDA, que ce soit par le biais de l'importation ou de leur propre production, à titre gratuit ou à des prix abordables;
- interdire le dépôt de brevet pour des organismes vivants;
- mettre les règles de l'OMC en conformité avec la Convention internationale sur la biodiversité;
- reconnaître et sauvegarder les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples indigènes et des petits exploitants agricoles dans les pays en développement.

SERVICES

Un nouveau démantèlement des barrières au commerce des services pourrait engendrer une forte augmentation des échanges et des investissements. Les négociations dans ce secteur devraient viser à une élévation constante des niveaux d'accès au marché, tout en respectant les



objectifs des politiques nationales et tout en reconnaissant les différents niveaux de développement des membres de l'OMC.

Le monde industrialisé n'a pas tenu l'engagement pris dans l'accord GATS existant (Accord général sur le commerce des services) consistant à faire participer davantage les pays en développement au commerce des services. Il faudra donc parvenir à un accord lors du prochain cycle de l'OMC concernant des engagements détaillés et contraignants, comprenant des mesures de renforcement des capacités mais aussi un renforcement du traitement spécial et différentiel pour les pays en développement, en fonction de leur niveau de développement, et respectant les objectifs de leurs politiques nationales.

Le Groupe du PSE réitère le droit de chaque Etat à réglementer et à intervenir dans les services publics et, d'une façon plus globale, dans les services d'intérêt général, de manière à atteindre les objectifs de politique publique légitimes et non protectionnistes (par exemple, pour assurer un service universel dans le domaine des télécommunications ou un certain niveau de soins dans les services de santé, qui peuvent être nationalisés ou non). Les dispositions de l'accord en vigueur qui sont susceptibles de jeter le doute sur ce droit doivent être clarifiées.

Le Groupe du PSE constate que l'ambiguïté de certaines dispositions de l'accord GATS a suscité des inquiétudes au sujet du fait qu'elles pourraient entraver la réglementation des services publics. Nous invitons la Commission européenne à consulter les organisations syndicales et la société civile sur la portée des clarifications à apporter et à présenter un rapport au Parlement européen sur ces consultations, de sorte que la position de l'UE sur ces points dans les négociations de l'OMC sur les services puisse se former de façon transparente et responsable.

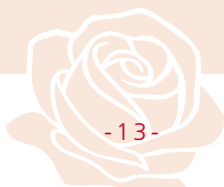
INDUSTRIES CULTURELLES

Les règles de l'accord GATS qui affectent les services culturels, notamment dans le secteur audiovisuel, doivent respecter la diversité culturelle et l'autonomie des États membres de l'OMC. Ce sont des objectifs de politique publique non commerciale sur lesquels la réglementation de commerce ne doit pas primer. La proposition américaine consistant à promouvoir le concept des biens virtuels, excluant ainsi, entre autres, les programmes audiovisuels fournis par Internet, des garanties existantes du GATS, doit être rejetée.

Les règles actuelles de l'accord GATS exemptent les services culturels des règles relatives au traitement national et à l'accès aux marchés, bénéficiant de cinq exceptions à la clause MFN, ce qui préserve la liberté nécessaire aux niveaux de l'UE et des États membres pour définir des politiques telles que la directive "télévision sans frontières", qui sera reformulée en 2002, et la mise en œuvre du troisième programme MEDIA arrêté récemment.

Toutefois, il n'a pas été prévu de maintenir ce "statu quo" dans les négociations de l'OMC, et de nouveaux défis risquent de se faire jour en ce qui concerne le commerce électronique, les services d'information et de divertissement et le commerce en ligne, ce qui demandera donc la mise à jour des dispositions pertinentes du GATS pour tenir compte, notamment, de la convergence des services numériques.

Dans les négociations de l'OMC sur l'accord GATS, la liberté de l'UE de se charger des nouveaux services et de les réglementer – sur Internet notamment – risque d'être mise à l'épreuve compte tenu de l'é-



norme potentiel économique que représente l'Europe pour ces services. L'UE doit préciser quelles dispositions du GATS sont nécessaires pour conserver sa marge de manœuvre en vue de préserver l'autonomie et la diversité dans ce secteur. De même, en tant qu'important producteur de contenu, l'UE doit s'opposer aux obstacles au commerce inutiles dans le cadre des nouvelles opportunités engendrées par l'industrie audiovisuelle.

COMMERCE, DROITS DU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Tous les membres de l'OMC se sont engagés à l'occasion de la première Conférence Ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Singapour en décembre 1996, à respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) reconnues à l'échelle internationale. Depuis lors, toutefois, il s'est avéré impossible pour les membres de l'OMC de s'entendre sur des mesures à prendre pour donner suite à cet engagement. Bon nombre de pays développés estiment que le respect des droits fondamentaux du travail est essentiel pour garantir que la libéralisation des échanges ne mène pas à une "course descendante" vu que les nations commerçantes sont contraintes de réduire les coûts et de baisser les normes pour pouvoir rester compétitives.

La plupart des pays en développement voient, quant à eux, ces intentions de traiter des droits du travail à l'OMC comme un protectionnisme du Nord, destiné à ébranler le seul avantage concurrentiel dont jouissent les pays en développement vis-à-vis de la puissance économique des nations riches.

C'est pourquoi il convient de souligner clairement le fait que les pays en développement entrent avant tout en concurrence entre eux. Le respect global de normes essentielles en matière de travail préviendrait l'apparition des formes les plus extrêmes d'une concurrence débridée et de l'exploitation qui en résulte. Grâce au respect de ces normes, travailleurs et travailleuses du monde entier pourront prendre conscience de leurs droits syndicaux. C'est à cette condition qu'ils récolteront une part équitable des fruits de leur travail.

Face à l'opposition des pays en développement, la Commission européenne a récemment laissé entendre qu'elle retirerait les questions afférentes au travail de ses propositions d'agenda du prochain cycle de l'OMC, en proposant qu'elles soient abordées séparément moyennant la collaboration de l'OMC, de l'OIT et d'autres organisations.

Le Groupe du PSE insiste pour dire que cette question doit rester à l'ordre du jour du prochain cycle de négociations commerciales, et qu'il faut intensifier la recherche d'une solution acceptable pour le Nord comme pour le Sud. Il y a lieu de rappeler que les négociations informelles entre les pays développés et les pays en développement sur les droits du travail ont été une des réussites de Seattle. La plupart des participants, tant du Nord que du Sud, ont montré une volonté de négocier sur des propositions modérées constructives proches de celles présentées par la délégation de l'UE.

On pourrait envisager d'appliquer des sanctions pour les multinationales ayant leur siège dans les pays de l'OCDE et qui violent les conventions internationales de l'O.I.T.

Le respect des droits fondamentaux du travail est une question qui touche tout particulièrement les pays en développement où, pour certains d'entre eux en tout cas, l'on trouve les abus les plus



dramatiques des droits du travail, et où la pression grandissante de la concurrence internationale a mené à l'érosion persistante des droits des travailleurs au travers, par exemple, de la prolifération des "zones de traitement des exportations", où la majeure partie de la législation intérieure sur les droits du travail, la santé et la sécurité, etc., est suspendue.

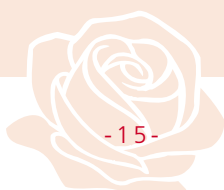
Les droits du travail font partie d'un programme de développement social plus large que le prochain cycle doit aborder, pour s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes et à l'exclusion économique et sociale et pour assurer une distribution plus juste des avantages du commerce entre les pays mais aussi à l'intérieur de leurs frontières.

Voici les raisons sur lesquelles l'UE doit se baser pour exiger que les droits du travail soient maintenus à l'ordre du jour, non pas comme une forme de protectionnisme commercial, ni même pour défendre les droits du travail au sein même de l'UE. Nos principaux concurrents sont d'autres pays riches et, exception faite de la Chine, seulement 1,5 % des échanges commerciaux des pays développés ne s'effectuent pas avec d'autres pays développés.

À ceux qui soutiennent que cette question n'a pas sa place à l'OMC, il faut répondre qu'il s'agit là d'une question aussi clairement liée au commerce que toutes les autres questions dont traite l'OMC, puisque l'abus des droits du travail constitue dans certains pays une source d'avantage concurrentiel, alors que bien d'autres hésitent à élever les normes du travail par crainte des pressions concurrentielles du commerce international.

Nombreux sont les pays en développement qui voient désormais les droits du travail comme un fragment de négociations. Ils sont ouverts aux négociations en contrepartie de progrès réels sur d'autres aspects de leur agenda commercial. L'UE doit montrer qu'elle est disposée à bien avancer sur les deux plans.

Des accords plurilatéraux et une coopération plus étroite avec l'OIT pourraient constituer une première approche. Un système fondé sur des mesures incitatives devrait tout spécialement encourager les pays en développement à garantir au moins les normes minimales internationalement reconnues. Cela pourrait faire l'objet de négociations distinctes du cycle de négociations de l'UEO, dans le cadre d'une autre enceinte et déboucher, dans un premier temps, sur **un accord plurilatéral**, c'est-à-dire sur un accord qui ne serait signé que par les membres de l'OMC qui le souhaitent.



LANCEMENT DU CYCLE : PRIORITÉS, POLITIQUE ET STRATÉGIE

L'Union européenne a été le principal partisan d'un agenda complet du prochain cycle de négociations commerciales, abordant non seulement les questions d'accès au marché, mais aussi l'investissement et la politique de concurrence, les marchés publics, l'environnement, la santé, le bien-être des animaux, les normes du travail et toute une série d'autres questions.

Nombreux sont les membres de l'OMC, y compris les États-Unis et la plupart des pays en développement, à avoir émis des réserves à propos de cet agenda complet, et la Commission européenne travaille actuellement sur une "reformulation" de ses propositions, destinée avant tout à obtenir le soutien d'un plus grand nombre de pays en développement en faveur d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

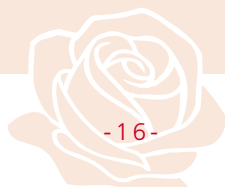
Le Groupe du PSE appuie vivement la stratégie de la Commission qui consiste à toucher les pays en développement. Il nous semble qu'une alliance entre l'Union européenne et les pays en développement soit la clef d'un cycle progressiste de négociations commerciales. Les pays les moins avancés ont tout particulièrement besoin d'être mieux intégrés dans le système commercial international. Cela est principalement dû au fait que c'est aux plus pauvres que les cycles de négociations commerciales antérieurs ont le moins profité et ceux-ci ont même vu leur part du commerce international chuter, à tel point qu'ils sont peu disposés à participer à un nouveau cycle.

Nous soutiendrons toutefois que l'UE devrait rechercher un règlement Nord-Sud plus ambitieux que celui actuellement envisagé par la Commission.

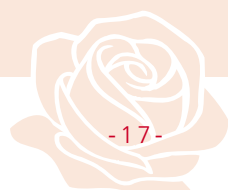
L'UE ne devrait pas réduire ses ambitions pour ce qui concerne **l'environnement et la sécurité des consommateurs, le commerce et le développement social ainsi que la réforme de l'OMC**. Ce document suggère que ces questions sont d'une importance cruciale pour l'orientation future et la légitimité du système commercial international. Nous ne pouvons accepter que l'agenda environnemental du prochain cycle de négociations commerciales soit d'ores et déjà limité à des **clarifications** plutôt qu'à d'éventuels **changements** des règles de l'OMC; ou que les questions sociales et la réforme de l'OMC en soient exclues. Nous reconnaissons toutefois que pour gagner le soutien des pays les moins avancés notamment, il faudra faire preuve de flexibilité et mettre en place des périodes de transition adéquates et des mesures de renforcement des capacités dans des domaines délicats tels que ceux de l'environnement et de la protection du consommateur.

Le Groupe PSE est convaincu qu'il est raisonnable et réaliste d'œuvrer à l'élaboration d'un **accord plurilatéral** sur la politique d'investissement, et qu'un accord multilatéral sur la transparence des marchés publics est possible et va dans le sens des intérêts de tous les membres de l'OMC. Le Groupe du PSE souligne les bénéfiques potentiels que le système international de concurrence peut procurer au sein d'un cadre contraignant de règles, tout en reconnaissant les défis majeurs au plan politique et administratif que cela comporte. Nous demandons avec insistance à l'UE et à ses partenaires de l'OMC d'examiner les options qui se présentent au plan multilatéral et plurilatéral, en prenant en compte à la fois les besoins des pays industrialisés et ceux des pays moins développés.

Le Groupe du PSE veut un agenda réformiste plus ambitieux, que l'on pourrait résumer de la façon suivante: **demander plus, donner plus**. Nous reconnaissons les hésitations de nombreux pays en développement vis-à-vis de l'agenda de l'UE sur l'environnement, la santé, la protection des consommateurs, le bien-être des animaux et les questions sociales. Mais les pays en développement ont aussi leurs propres objectifs importants en ce qui concerne l'accès au marché, l'accord



TRIPS, en matière d'anti-dumping, etc. La Commission s'est déjà rapprochée des pays en développement sur ces questions, et elle ne devrait pas s'arrêter là. Des pays en développement modérés tels que l'Afrique du Sud ont clairement indiqué que l'UE n'a pas suffisamment traité leurs priorités concernant l'agenda du prochain cycle et que, sans un engagement plus radical en faveur d'un système commercial plus juste, il n'y aurait pas de nouveau cycle. Le soutien mutuel, en faveur d'un cycle de négociations commerciales qui ne nuise pas à l'environnement et au développement et qui soit adapté aux besoins des travailleurs, pourrait jeter les fondements d'un nouveau système commercial international plus progressiste.



PROCHAINES DEMARCHES

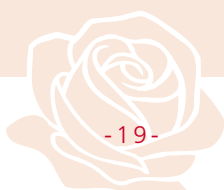
Le Groupe du PSE attend vos commentaires sur son document de position, qui sera mis à jour chaque fois que nécessaire, et constituera le fondement de nos efforts au cours des mois prochains pour tenter d'imprimer un nouveau cours à l'OMC, en faveur du développement, de la démocratie, de la justice sociale dans la durabilité.

VOS COMMENTAIRES SONT À ADRESSER À :

- **GROUPE DU PSE (COMMERCE)**
PARLEMENT EUROPÉEN
RUE WIERTZ
1047 BRUXELLES
- **EMAIL: PesNet@europarl.eu.int**



NOTES



NOTES



Pour de plus amples informations
contactez Mr. Derek Reed,
Conseiller au Groupe du PSE
Email: DReed@europarl.eu.int

GROUPE PARLEMENTAIRE
DU PARTI SOCIALISTE
EUROPÉEN

PARLIAMENTARY GROUP
OF THE PARTY OF
EUROPEAN SOCIALISTS

FRAKTION DER
SOZIALDEMOKRATISCHEN
PARTEI EUROPAS

GRUPO PARLAMENTARIO
DEL PARTIDO SOCIALISTA
EUROPEO



PARLEMENT EUROPÉEN

RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES

TEL.:+32 2 284 21 11

TEL. STRASBOURG: +33 3 88 17 40 01

INTERNET: <http://www.europarl.eu.int/pes/>